

ARRETE N° 2013 - 416

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS DE MME LE MAIRE à M. Philippe CONTE
ADJOINT

Le Maire de la commune de Juvignac

VU l'article 22 du code des Marchés Publics

Considérant que Mme Danièle ANTOINE-SANTONJA, Maire de Juvignac, ne pourra assister à la réunion de la commission du 22 Octobre 2013 à 14h30 relative au «contrat de partenariat qui porte sur le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance d'une salle polyvalente à vocation culturelle sur le territoire de la commune »

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Mme Danièle ANTOINE SANTONJA sera remplacée, avec voix délibérative, à la réunion de la commission sus énoncée par M. Philippe CONTE, Maire Adjoint au sport et à l'école municipale de musique

ARTICLE 2 :

M. Philippe CONTE assurera la présidence de la dite commission en lieu et place de Mme Danièle ANTOINE-SANTONJA

Fait à Juvignac, le 14 octobre 2013
Pour Le Maire
L'Adjoint délégué

Evelyne LABORDE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Mme le Maire délégation de fonctions à M. Philippe CONTE pour la commission de P.P.P.

Date de transmission de 24/10/2013

l'acte :

Date de réception de 24/10/2013

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2013-416 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20131014-2013-416-AI

Date de décision : 14/10/2013

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions